



Assemblée générale

Distr. générale
14 septembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 100 p) de l'ordre du jour provisoire*

Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus

Rapport du Secrétaire général

Additif**

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues d'États Membres.	2

* A/62/150.

** Ces informations ont été reçues après la présentation du rapport principal.



Ukraine

[Original : russe]
[10 septembre 2007]

Résolution 61/72 intitulée « Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus »

1. On estime que la quantité de munitions en surplus et inutilisables des forces armées ukrainiennes est de 771 400 tonnes, dont 392 800 tonnes ont dépassé leur délai de stockage et doivent être démantelées.
 2. La base industrielle ukrainienne permet de démanteler en un an environ 100 000 tonnes de munitions, mais dans l'ensemble les entreprises ont recours à un système de nomenclature uniforme.
 3. Du fait que l'Ukraine ne dispose pas de techniques de démantèlement des munitions appropriées pour traiter les explosifs, comme par exemple les mines marines, l'hexogène flegmatisé, l'octogène flegmatisé, les munitions éclairantes et fumigènes et les munitions à numéros de nomenclature aérienne et navale (engins anti-sous-marins, torpilles et bombes aériennes à hexogène), le Ministère ukrainien de la défense souhaite un renforcement de l'aide internationale (investissements) afin d'utiliser des technologies de pointe dans le processus de démantèlement des stocks de munitions.
-